

LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES EN MEUSE

La Meuse dispose d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel qui contribue à l'identité, la qualité et l'attractivité de son territoire. À ce titre, « un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site identifié pour sa valeur patrimoniale, au regard de ses caractéristiques paysagères, de ses habitats terrestres ou aquatiques. »

La politique en faveur des ENS a été votée en Assemblée départementale en 2013 et révisée par celle-ci en 2018 pour renforcer son action de préservation et de valorisation de ce patrimoine. Cette politique est un outil de connaissance et de protection régie par le code de l'Urbanisme.

EN MEUSE, 4 ENJEUX ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

- **CONNAÎTRE**
- **PRÉSERVER**
- **GÉRER**
- **VALORISER**

2 OUTILS

Foncier

- Droit de préemption du Département (qu'il peut déléguer, notamment aux communes)

Financier

- Actions sous maîtrise d'ouvrage (sites appartenant au Département)
- Subventions à des tiers pour des actions et projets ENS (Bénéficiaires : Associations agréées pour la protection de l'Environnement, Collectivités, Conservatoire du Littoral...)



Vestiges de l'ouvrage de Thiaumont à Fleury-devant-Douaumont

© Département 55



La vallée de la Meuse

© 4 vents

PRINCIPALES ACTIONS FINANCÉES PAR LE DÉPARTEMENT

- Acquisition foncière
- Études (en vue d'un classement ENS, diagnostic faune flore, études pré-travaux...)
- Opérations de gestion
- Travaux d'aménagement pour l'accueil du public
- Animations grand public et scolaires

EN 2024

- 240 ENS :
202 ENS surfaciques (étangs, forêts, prairies...) : 30 400 ha
38 ENS linéaires (cours d'eau) : 775 km
- 70 ENS gérés
- 7 sites dans le réseau des ENS aménagés

L'INVENTAIRE DES ENS DE LA MEUSE, UN RÉSEAU VIVANT

Depuis 2015, le Département actualise son inventaire dont la majorité des sites a été classée en 1994.

Cette actualisation permet de :

- Mettre à jour les données naturalistes sur les sites
- Réviser les périmètres ENS
- Classer de nouveaux sites
- Déclasser certains sites

La politique ENS du Département de la Meuse participe à la Stratégie nationale des Aires Protégées adoptée en 2021 en contribuant à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.

Pour aller plus loin : plaquette de la politique ENS sur meuse.fr

CONTACT POUR LA POLITIQUE ENS

Direction de la Transition Écologique
Service Environnement-Agriculture
Hôtel du Département
Place Pierre François Gossin - 55000 Bar-le-Duc
Téléphone : 03 29 45 77 63
Courriel : transition.ecologique@meuse.fr
Site : meuse.fr



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MEUSE

RÉSEAU DES ENS AMÉNAGÉS

Réseau multi partenarial incluant des sites accessibles et aménagés pour l'accueil du public :

- Fiches descriptives téléchargeables depuis meuse.fr

Permet de :

- Mettre en valeur la biodiversité meusienne
- Sensibiliser le public à la préservation de l'environnement
- Dynamiser le tourisme vert en Meuse
- Favoriser la pratique des Sports de Nature



Ballastières de Damvillers



Marais de Chaumont



Étang des Bercettes



Étang de Perroi



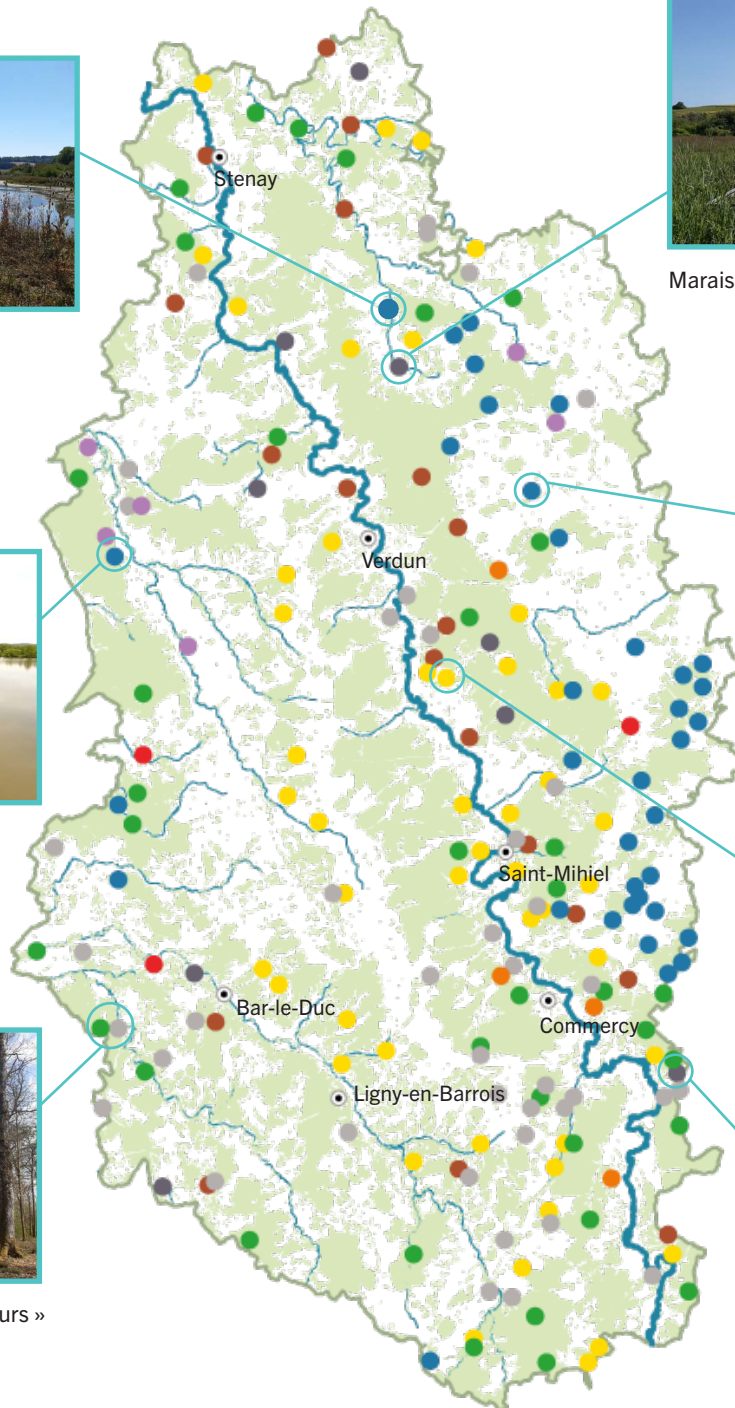
Massif forestier de « Jeand'Heurs » et ses sources karstiques



Pelouse calcaire « Les Roches »



Marais de Pagny



ENS PAR TYPOLOGIES

- | | | | |
|-------------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------|
| ● Gîtes à chauve-souris | ● Marais | ● Pelouses sèches | ● Massifs et vallons forestiers, boisements |
| ● Étangs | ● Prairies maigres de fauche | ● Vergers | ● Carrières |
| ○ ENS aménagés | — Cours d'eau | ● Sites géologiques | — Plaines inondables de la Vallée de la Meuse |